

Institut luxembourgeois de la normalisation de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services

ILNAS-EN ISO 14065:2021

Principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification de l'information environnementale (ISO 14065:2020)

Allgemeine Grundsätze und Anforderungen an Validierungs- und Verifizierungsstellen von Umweltinformationen (ISO 14065:2020)

General principles and requirements for bodies validating and verifying environmental information (ISO 14065:2020)

01011010010 0011010010110100101010101111

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 14065:2021 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 14065:2021.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable!

NORME EUROPÉENNE ILNAS-EN ISO 14065:20 EN ISO 14065

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Octobre 2021

ICS 13.020.40

Remplace l' EN ISO 14065:2013

Version Française

Principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification de l'information environnementale (ISO 14065:2020)

Anforderungen an Validierungs- und Verifizierungsstellen für Treibhausgase zur Anwendung bei der Akkreditierung oder anderen Formen der Anerkennung (ISO 14065:2020) General principles and requirements for bodies validating and verifying environmental information (ISO 14065:2020)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 24 octobre 2021.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire	Page	
Avant-propos européen	3	

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 14065:2021) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 207 « Management environnemental » en collaboration avec CCMC.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2022 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2022.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Ce document remplace l'EN ISO 14065:2013.

Ce document a été élaboré dans le cadre d'une demande de normalisation faite au CEN par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 14065:2020 a été approuvé par le CEN en tant que EN ISO 14065:2021 sans aucune modification.

INTERNATIONALE

ISO 14065

Troisième édition 2020-12

Principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification de l'information environnementale

General principles and requirements for bodies validating and verifying environmental information





DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8 CH-1214 Vernier, Genève Tél.: +41 22 749 01 11 E-mail: copyright@iso.org Web: www.iso.org

Publié en Suisse

So	ommaire		Page
Avai	vant-propos		ν
Intr	ntroduction		vi
1	Domaine d'application		1
2	Références normatives		
3	Termes et définitions		
J	3.1 Termes relatifs à l'information environneme	ntale	2
	3.2 Termes relatifs au personnel et à l'organisati	ion	3
	3.3 Termes relatifs à la validation et à la vérificat		
4	Principes 4.1 Généralités		
	4.1 Generalites 4.2 Principes pour le processus de validation/vé		
	4.3 Principes pour les organismes de validation,	/vérification	9
	4.4 Principe de prudence		9
	4.5 Scepticisme professionnel		
5	Exigences générales		
	5.1 Entité juridique5.2 Responsabilité des avis de validation/vérific		
	5.3 Gestion de l'impartialité		
	5.4 Responsabilité		
6	Exigences structurelles		10
	6.1 Organisation et direction		
	6.2 Maîtrise opérationnelle		
7	Exigences relatives aux ressources		
	7.1 Généralités		
	7.2 Processus de gestion des compétences du pe		
	7.4 Externalisation		
8	Programme de validation/vérification		12
9	Exigences relatives aux processus		12
	9.2 Pré-engagement		
	9.4 Planification		
	9.5 Exécution de la validation/vérification		
	9.6 Revue		
	9.7 Décision et délivrance de l'avis de validation 9.7.1 Décision	/vérification	
		érification	
	9.8 Faits découverts après la délivrance de l'avis		
	9.9 Traitement des appels		
	9.10 Traitement des plaintes		
4.0	O		
10	Exigences relatives aux informations10.1 Informations accessibles au public		
	10.2 Autres informations à tenir à disposition		
	10.3 Référence à la validation/vérification et utili	sation des marques	17
	10.4 Confidentialité		17
11			
	11.1 Généralités 11.2 Revue de direction		
	11.4 REVUE UE UII EUUUII		1 /